

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

Contenu

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Radio communautaire du Manitoba Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Radio communautaire du Manitoba Inc. (« l'Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023 et l'état de l'évolution des actifs nets, l'état des résultats, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 22 février 2024

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de la situation financière

Au 31 août	2023	2022
	\$	\$

Actif

Actif à court terme

Encaisse	-	78 843
Placements (note 3)	96 810	94 545
Débiteurs (note 4)	58 426	15 524
Subventions à recevoir	41 440	16 492
Intérêts courus	2 485	826
Frais payés d'avance	8 064	7 312
	207 225	213 542

Placements affectés (note 3)	23 290	23 290
------------------------------	--------	--------

Immobilisations (note 5)	57 281	68 181
--------------------------	--------	--------

	287 796	305 013
--	---------	---------

Passif et actifs nets

Passif à court terme

Découvert bancaire (note 6)	11 789	-
Créditeurs et frais courus	22 056	14 625
Subventions reportées (note 7)	7 531	34 390
	41 376	49 015

Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	16 236	20 184
---	--------	--------

	57 612	69 199
--	--------	--------

Engagements contractuels (note 9)

Actifs nets

Administration générale - Non affectés	165 848	164 527
Affectation d'origine interne		
Investis en immobilisations	41 046	47 997
Urgence technologique et d'éventualités	23 290	23 290
	230 184	235 814

	287 796	305 013
--	---------	---------

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Blandine Tona

administrateur

Messau Lawson

administrateur

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>Affectation d'origine interne</u>				
	Administration générale Non affectés	Investis en immobilisations	Urgence technologique et d'éventualités	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes, au début de l'exercice	164 527	47 997	23 290	235 814	213 645
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	1 321	(6 951)	-	(5 630)	22 169
Soldes, à la fin de l'exercice	165 848	41 046	23 290	230 184	235 814

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 août	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Annonces publicitaires (note 10)	137 636	149 460
Autres	14 882	7 959
Cotisations	3 160	8 258
Intérêts	3 924	1 655
Prélèvements de fonds et commandites	9 260	38 480
Subventions		
CDEM		
Subventions salariales	23 520	-
Formation jeunesse	4 999	-
Conseil de la coopération de la Saskatchewan	33 802	2 936
Francofonds	2 700	7 500
Fédération culturelle canadienne-française	19 500	-
Gouvernement du Canada		
Emploi et développement social	6 985	-
Le Fonds canadien de la radio communautaire	21 833	45 394
Patrimoine Canada		
Subvention de base	138 375	132 000
Patrimoine Canada et Province du Manitoba - Éducation, citoyenneté et jeunesse		
Projet plan d'action langues officielles	20 596	14 000
Association de la presse francophone	33 525	53 588
Rendez-vous de la Francophonie	1 500	-
Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	3 948	4 915
	480 145	466 145
Charges		
Abonnements, cotisations et licences	5 500	7 502
Amortissement	10 899	13 176
Assurance	7 589	7 533
Droits d'auteurs	9 949	8 690
Déplacements	2 078	3 732
Électricité	9 581	8 473
Formation	6 000	161
Frais bancaires et intérêts	234	2 961
Honoraires et frais professionnels	79 811	66 705
Impression, timbres, papeterie	3 900	8 353
Location des tours	31 183	30 481
Loyer	12 839	12 714
Mauvaises créances	-	602
Publicité et promotion	2 518	1 312
Réparations, maintien, et achat d'équipement	1 132	4 280
Réunions	2 980	2 747
Salaires et bénéfices	293 012	257 718
Téléphone et Internet	6 570	6 836
	485 775	443 976
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(5 630)	22 169

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 août	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(5 630)	22 169
Élément n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement	10 899	13 176
Subventions afférentes aux immobilisations	(3 948)	(4 915)
Amortissement du prêt CUEC	-	2 460
	<u>1 321</u>	<u>32 890</u>
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(42 902)	66 402
Subventions à recevoir	(24 948)	(3 963)
Intérêts courus	(1 659)	292
Frais payés d'avance	(752)	(793)
Créditeurs et frais courus	7 431	2 798
Subventions et revenus reportés	(26 859)	(23 134)
	<u>(89 689)</u>	<u>41 602</u>
	<u>(88 368)</u>	<u>74 492</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêt CUEC (remboursement)	-	(40 000)
	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution (augmentation) nette des placements	(2 264)	28 548
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(90 632)	63 040
Encaisse, au début de l'exercice	78 843	15 803
Encaisse (découvert bancaire), à la fin de l'exercice	(11 789)	78 843

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

1. Nature de l'organisation

L'Organisation gère une radio communautaire francophone au Manitoba. Le 19 septembre 1990, le CRTC a approuvé la demande de licence de radiodiffusion de CKXL FM 91,1 et l'approbation fut confirmée par le Ministère des communications le 26 octobre 1990.

L'Organisation est une société à but non-lucratif incorporée sous la *Loi sur les corporations du Manitoba* et est exemptée d'impôt sous la section 149 de la *Loi de l'impôt* sur le revenu du Canada.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés tels que les annonces publicitaires, les commandites, les cotisations, les dons et les prélèvements de fonds sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les intérêts sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Actifs nets avec affectation d'origine interne

Les actifs nets d'urgence technologique et d'éventualités ont été affectés par un transfert des actifs nets d'administration générale suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration. Ces actifs nets pourront seulement être utilisés pour le remplacement d'équipements nécessaires à la radiodiffusion ou autres éventualités majeures et nécessaires suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon les bases et les taux suivants :

Équipement informatique	15 % méthode dégressive
Équipement technique et de studio	10 % à 20 % méthode dégressive
Ligne de transmission	10 % méthode dégressive
Mobilier et équipement	10 % méthode linéaire

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

g) Emploi des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et charges de l'exercice. Les montants réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction si de nouvelles informations sont portées à la connaissance de celle-ci.

3. Placements

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 3,55 % à 5,35 % (1,10 % à 3,95 % en 2022) et prennent échéance entre le décembre 2023 et octobre 2024.

Au 31 août 2023, le solde de 23 290 \$ (23 290 \$ au 31 août 2022) de ces placements est affecté.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

4. Débiteurs

Les comptes à recevoir sont présentés nets d'une créance douteuse de 1 640 \$ au 31 août 2023 et 2022.

5. Immobilisations

	2023			2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	52 467	39 083	13 384	52 467	36 703	15 764
Équipement technique et de studio	408 114	364 862	43 252	408 114	356 414	51 700
Ligne de transmission	18 371	17 726	645	18 371	17 654	717
Mobilier et équipement	20 551	20 551	-	20 551	20 551	-
	499 503	442 222	57 281	499 503	431 322	68 181

6. Marge de crédit

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 35 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,00 % qui est représenté par un taux effectif de 9,20 % au 31 août 2023. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté. Au 31 août 2023, bien que la marge de crédit n'était pas utilisée, les chèques en circulation en fin d'exercice ont entraîné le découvert bancaire.

7. Subventions reportées

	2023	2022
	\$	\$
Radio		
Fonds canadien de la radio communautaire	3 033	24 865
FASMC - Fonds d'appui stratégique	-	9 525
Patrimoine canadien - Fonctionnement	4 498	-
	7 531	34 390

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

8. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

Les subventions reportées présentées comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des subventions reportées afférentes aux immobilisations est comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	20 184	25 099
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	(3 948)	(4 915)
Solde, à la fin de l'exercice	16 236	20 184

9. Engagements contractuels

L'organisation a des baux se rapportant aux locaux et à la tour de transmission, qui viendront à échéance entre janvier 2022 et décembre 2026. Les loyers minimaux à payer s'élèveront aux montants suivants pour les exercices terminés le 31 août :

2024	44 536 \$
2025	28 166
2026	24 530
2027	25 266

10. Annonces publicitaires

Au cours de l'exercice, la Radio s'est engagée à des contrats d'échange de publicité où des annonces sont échangées pour des produits et/ou services de la même valeur ayant un effet net nul aux états financiers. Le montant brut relié aux contrats d'échange de publicité se chiffre à 6 785 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2023 (4 175 \$ en 2022). Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans ces états financiers.

11. Dépendance économique

L'Organisation dépend du financement des gouvernements fédéral et provincial pour ses opérations.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2023

12. Gestion des risques financiers

L'Organisation, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, de liquidité et du marché. L'objectif de l'Organisation en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'Organisation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Organisation lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Organisation est exposée principalement au risque de crédit au niveau des débiteurs et subventions à recevoir.

Débiteurs : L'Organisation est exposée au risque de crédit puisque les débiteurs viennent principalement de deux organisations. Malgré, le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. La direction utilise les tendances historiques de paiement en déterminant si l'Organisation établira une provision pour créances douteuses ou si les débiteurs devraient être radiés.

Subventions à recevoir : L'Organisation n'est pas exposée au risque de crédit significatif se rapportant aux subventions à recevoir puisque celles-ci sont principalement dûes des gouvernements provincial et fédéral selon des ententes de financement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles. La politique de l'Organisation est de s'assurer qu'elle ait suffisamment d'argent liquide afin de lui permettre de respecter ses responsabilités quand elles sont exigibles.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier flotteraient en raison des changements des taux d'intérêt du marché. L'encaisse est tenue dans un compte d'opération qui ne gagne pas des intérêts et la marge de crédit est à taux variable. Les placements sont investis dans les produits à taux fixe, mais c'est l'avis de la direction que l'Organisation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt significatif car les placements sont à court terme.